



CTPM du 29 novembre 2010 Déclaration CFDT

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du CTPM,

Les salariés du privé et du public ont été nombreux à battre le pavé et à participer aux initiatives et aux actions de mobilisation proposés par les organisations syndicales dont la sur la réforme des retraites. Le blocage gouvernemental, son absence de volonté de négocier n'ont pas permis de sortir de ce conflit et de donner ainsi un autre contenu, une autre image des relations sociales de notre pays. C'est une nouvelle occasion gâchée de conduire un dialogue social à la hauteur des enjeux et des difficultés que notre société rencontre. Un dossier exemplaire à tous points de vue dans sa démonstration de la conception du dialogue social au plus haut niveau dans ce pays. En parler beaucoup mais surtout ne jamais le pratiquer vraiment. De fait, rien n'est réglé par cette réforme bâclée, injuste et aux efforts bien mal répartis. D'ailleurs, la loi promulguée le reconnaît explicitement dans ses articles 16 et 89.

La réforme est bâclée et les métiers pénibles subsistent. Dans notre champ ministériel, ils sont pour certains identifiés.

Il est urgent de passer des constats partagés à des solutions pour protéger les personnels sur ces métiers (exploitation notamment, ouvriers des parcs et ateliers, adjoints techniques...liste non exhaustive). Si les constats sont partagés, les organisations du travail, les conditions de travail sont encore loin de répondre aux exigences de parcours professionnel allégeant ses conditions difficiles et assurant des reclassements avant l'irréversible. Nous devons collectivement avancer vers des solutions qui ne peuvent plus occulter les questions de moyens et de renforcement des équipes. Sur la souffrance au travail et les risques psycho sociaux il convient là aussi de décréter une réelle pause dans les bouleversements qui s'imposent aux organisations et aux personnels.

Alors :

- Que faisons nous concrètement pour améliorer les conditions d'exercice de ces métiers et comment gérons nous les parcours professionnels ?
- Quel cadre pour en discuter avec quels objectifs, quelles échéances et quelles évaluations ?

Les actions de mobilisation ont aussi démontré que les français dans leur ensemble revendiquent un autre partage des richesses. Ce n'est pas le chemin pris avec l'annonce en octobre des 3853 ETP supprimés dans le budget 2011. Ces suppressions affaiblissent les services et la richesse collective. Elles ne manquent pas d'inquiéter les personnels dans

nos services quant à l'amélioration de leurs conditions de travail, et à leur emploi. Dans le contexte de la loi mobilité et de ses décrets d'application, nous demandons des engagements forts de l'administration sur l'application qu'elle entend faire de ces textes. En aucun cas des mobilités imposées et des mises en disponibilité d'office ne doivent se mettre en œuvre dans nos services.

- Mais, est ce bien le chemin pris avec le découpage ministériel proposé ?

Une nouvelle fois les politiques publiques et les missions se baladent au gré des humeurs des uns et des autres, dans le secret des cabinets. Ces décisions font abstraction des femmes et des hommes qui dans les services assurent les missions. Ils en ont marre de passer des Finances à l'Ecologie puis retour (quoique dans ce sens là !), ou, de l'écologie à l'intérieur. Ce ne sont pas des ballades agréables, c'est l'instabilité permanente peu propice à la sérénité que requiert les fonctions et missions des services publics. Ces transferts affaiblissent réellement les mesures proposées dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme si nous étions passés à autre chose. Les problématiques environnementales, climatiques et de développement durable exigent plus de sérieux, loin des effets de modes, elles s'imposent dans le paysage et requiert une place au sein du gouvernement de premier plan. Sur ce point, non seulement il y a régression mais, en plus, nous nous faisons piller par d'autres (cf. DSCR et Energie) au mépris de constructions patientes menées dans le temps pour allier l'interministériel, les actions préventives et répressives, l'éducation et le contrôle, la collaboration entre services et ainsi pour poursuivre, par exemple, une réelle progression dans les résultats des actions au profit de la sécurité routière.

La Mer a été oublié c'est pourtant un sujet et un domaine important pour la seconde ou troisième puissance mondiale maritime. 9A fait tache quand même !

Nos questions sur ce sujet sont les suivantes :

- Quelles sont les incidences de ce nouveau périmètre ministériel sur les services, leur organisation, la gestion des personnels ?
- Pourquoi transférer les services de la direction de la circulation et de la sécurité routière, avec l'éducation routière, au ministère de l'intérieur ?

Les personnels refusent cette orientation. Elle met à mal le caractère préventif et interministériel de ces politiques au profit des seuls aspects répressifs.

- Quel avenir pour les personnels au sein de notre administration et des services ?

Sur les salaires alors que le gel de la valeur du point d'indice a été décidé au mépris de la reconnaissance des activités et de la valeur professionnelle des agents nous assistons au renforcement de l'individualisation des rémunérations par la Prime de Fonctions et de Résultat. Pourtant, des améliorations indiciaires sont aujourd'hui rendues possibles pour un certain nombre de personnels avec la mise en œuvre du nouvel espace statutaire pour la catégorie B (NES B). Ce nouvel espace, certes imparfait, s'il ne répond pas à nos revendications apporte quelques améliorations indiciaires en terme de reclassement et autorise de débattre sérieusement de son application aux corps du ministère. Or nous constatons que nous nous dirigeons bien tranquillement vers une application à minima, au forceps, dans les délais les plus ridicules pour un ministère du monde d'après.

- Quels délais de mise en œuvre pouvez vous nous annoncer sur le NES B mais, aussi, sur l'extension des mesures agences de l'eau aux contractuels de l'ONEMA et de l'ONCFS ? Ce ne peut être après 2011 dans les deux cas !

Nous devons être réunis pour les fusions annoncés des corps de catégorie A ou en sommes nous ? Là encore rien ne filtre alors que nous savons que l'administration y travaille en choisissant ses interlocuteurs. Nous dénonçons de nouveau cette façon peu exemplaire de faire alors que la représentativité des organisations présentes au sein de ce CTPM est incontestable.

Ces méthodes de dialogue approximatives et peu respectueuses des représentants des personnels se déclinent encore trop souvent à tous les niveaux de la fonction publique de l'Etat. Sur le champ de notre ministère l'annonce de la mise en œuvre d'un véritable agenda social concerté et l'engagement de discussions sur la ou les stratégies de la DRH en matière de gestion des personnels constituent une avancée que nous saluons. Elle est à mettre au crédit de nos expressions et actions revendicatives. Nous avons quelques exigences et souhaitons en débattre avec vous.

Pour le moment nous sommes toujours dubitatifs sur le dialogue social et attendons quelques éclaircissements dans l'attente des réponses de notre nouvelle ministre à nos demandes de rencontres et à nos nombreuses questions :

- Quelles mesures à court terme pour contrer les dérives constatées en matière de gestion préfectorale ?

En ce qui nous concerne nous l'avons clairement exprimé déconcentrer les actes de gestion sans cadrer l'autorité hiérarchique est une erreur. Elle nous expose au pire c'est entrain de se passer !

Des dossiers importants sont en phase délicate et plus que difficiles par manque d'anticipation et de moyens de faire.

- Quelles évolutions et surtout quelles réponses aux interrogations des personnels des parcs dont les transferts ont commencé au 1^{er} janvier 2010 ? Pourquoi les termes de la loi ne sont pas respectés concernant l'intégration dans la FPT, pourquoi la circulaire « LALLEMANT » sur la MADSLD, du 11 février 2010, n'est pas applicable faute de textes réglementaires etc ?
- Ils ont demandé à vous rencontrer en intersyndicale sans succès à ce jour et contraints de déposer un nouveau préavis de grève pour se faire entendre le 14 décembre 2010. Que dire aussi du décret de MAD des OPA préparé dans la précipitation, sans laisser de temps à la concertation !
- L'annonce du projet de transfert des personnels de la voie d'eau à VNF, en plein mois de juillet, montre de sérieux ratés dans la concertation et la négociation annoncée. Les personnels refusent l'arrêt des recrutements sous statut. Nous avons sollicité une audience avec madame la ministre, pour dénoncer tant les principes que les méthodes utilisées qui ressemblent plus à des manœuvres dilatoires qu'à la volonté de négocier pour une réelle évolution de la voie d'eau, des carrières et des conditions de travail améliorées.

Malgré toutes nos alarmes nous ne pouvons que déplorer le traitement des dernières procédures électorales. A tous les niveaux, se révèlent de nombreuses et sérieuses insuffisances qui mettent à mal la qualité des procédures. Les personnels de DRH RS sont trop souvent dans l'incapacité d'agir avec efficacité, dans l'incapacité de se faire entendre, dans l'incapacité d'obtenir le respect de textes... Il y a sans doute un problème de positionnement dans ce service.

- L'absence quasi permanente de réponses à nos questions et à nos demandes d'interventions auprès de DRH RS (gestion des permanents, prise en charge des rémunérations) n'est plus supportable. Il est plus qu'urgent de sortir de cette situation alors quand ?
- Que devons nous penser de l'annonce que les tableaux d'avancement des personnels dessinateurs seront vus l'année N+1 alors que les textes en fixent le terme à l'année N-1 ?

Nous n'acceptons pas cette injustice qui pénalise les personnels et alimente le sentiment que les personnels suivant leurs rangs, leurs catégories sont traitées de façon différente. Depuis 2002 les tableaux d'avancement devraient être établis l'année n-1 pourtant ce n'est pas le cas encore pour les corps de catégorie C avec toutes les dérives que cela emporte. Il est urgent de remédier à cela et de traiter l'ensemble des personnels de la même façon en y mettant les moyens nécessaires.

Enfin nous souhaitons attirer votre attention sur quelques dossiers.

1°) La délocalisation de l'ENIM à La Rochelle : où en sommes nous ?

Nous vous rappelons nos interventions à ce sujet lors des derniers CTPM et plus particulièrement notre demande de soutien aux personnels qui ont anticipé cette délocalisation et se retrouvent en difficultés malgré les engagements pris ici à maintes reprises.

Les personnels ont ils été identifiés et quels soutiens leur ont été apportés ?

2°) Où en est le projet de création d'une agence unique de contrôle des organismes de logement social , constituée en EPIC et fusionnant l'ANPEEC et la MIILOS ? Si nous jugeons la démarche pertinente, l'emballement du calendrier nous apparaît inquiétant.

3°) Nous prenons acte des avancées positives et des traitements engagés concernant l'ISTED et nous attendons avec vigilance que tous les agents concernés soient bien reclassés selon leurs souhaits.